

CONSULTATION ECRITE

BUREAU DU 24 AVRIL 2019

Délibération N°
B19/056

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE TRAVAUX

**NANCY – Mess des Officiers - Grand Nancy Thermal – T
P09RM40X004**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la Métropole du Grand Nancy souhaitant l'intervention de l'EPFL dans le cadre de la requalification du site du Mess des Officiers situé sur le territoire communal de Nancy en vue de l'aménagement du quartier « Grand Nancy Thermal »,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux de désamiantage et de déconstruction du bâtiment situé sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 950 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la Métropole du Grand Nancy.

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la Métropole du Grand Nancy la convention de travaux annexée à la présente délibération.

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le **30 AVR. 2019**

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes



Blaise GOULETAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER